

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 septembre 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 19

Absents excusés : Angélique VAN HOECKE (procuration à Michel BRULHART), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Frédéric LEGER (procuration à Claude MOREIRA), Nicolas PIDOUX (procuration à Patrick DUMAS), Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Charline PERRIER

2021_33 - Objet : Décision modificative n°02/2021 – Régularisation des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser les dépenses liées au remboursement des intérêts des emprunts.

Les crédits budgétaires de 2021 inscrits en dépenses n'étant pas suffisants, il convient d'effectuer les mouvements ci-après :

BUDGET COMMUNAL

Désignation des articles			
Num	Libellé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance		+ 0,01 €
60632	Fourniture de petit équipement	- 0,01 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la présente décision modificative,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la présente décision,
- **DIT** que le Receveur Municipal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART


